

EDITORIAL

Pour le « monde » de la formation professionnelle, l'APapp et le réseau des APP le temps fort de ce semestre a été le vote, **par le parlement**, de la loi du 5 mars 2014 « **relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale** ». Deux points majeurs de ce texte vont impacter le réseau APP dès 2015, la décentralisation et la création du CPF (compte personnel de formation). La place centrale accordée aux territoires d'une part et aux personnes de l'autre ouvre des perspectives à la démarche APP et devrait permettre au réseau de valoriser l'expérience, développer et partager le savoir-faire unique acquis depuis maintenant 30 ans. La spécificité de l'offre pédagogique APP basée sur la personnalisation, la proximité, la capacité à répondre sur mesure et juste à temps en fait une réponse incontournable pour la réussite de l'ambition affichée : permettre l'accès de tous, à tout moment à une offre de formation adaptée à chacun.

La Loi – l'APapp porte des propositions

L'APapp a été très active dans la phase préparatoire et tout au long des discussions à l'Assemblée Nationale comme au Sénat : Actualisation et diffusion du **manifeste APP***, dépôt de propositions d'amendements, contributions aux documents produits par le « collectif des présidents » et le CNFPLV, participation à l'Université d'Hiver de Centre Inffo à Biarritz, ...

*Manifeste pour l'action : <http://www.app-reseau.eu/upload/Manifeste%20pour%20l%20action%20-%20APapp.pdf>

∞ Décrets et mise en œuvre : l'APapp vigilante.

L'essentiel après la promulgation d'une loi se trouve dans les décrets et les diverses mesures d'application. Pour cela l'APapp se positionne auprès des acteurs impliqués dans la phase de mise en œuvre de la loi. A titre d'exemple :



Rencontre et visite d'un APP avec **Philippe DOL**, Inspecteur général à l'IGAS, commissaire du gouvernement auprès de l'ANLCI.

Le 20 mars dernier, Monsieur Dol visitait l'APP de Chatillon en Ile-de-France. Ayant une bonne connaissance de la démarche APP, cette rencontre avec l'équipe et les apprenants a conforté l'image positive qu'il avait de la démarche et a invité l'APapp à l'illustrer à partir de témoignages de personnes accompagnées en APP.

Le collectif des Présidents : Pendant plus d'un an, cette instance, regroupant une trentaine de structures de la « société civile » dont l'APapp a auditionné une trentaine de personnalités du monde politique, syndical et de la formation pour faire des propositions pouvant être inscrites dans la loi. Largement diffusé, le document produit* a été remis aux ministres concernés et à la présidence de la République. Le collectif sera consulté dans les mois à venir avant la parution des décrets.

* « Réussir les transitions » : <http://www.app-reseau.eu/upload/R%C3%89USSIR%20LES%20TRANSITIONS.pdf>

Entretien avec **Jean-Marie Marx**, directeur de l'APEC, animateur de la commission quadripartite chargée de la concertation pour la mise en œuvre de la loi. Elle rassemble les partenaires sociaux, l'Etat et les régions.

Connaissant les APP comme DRTEFP à la fin des années 90, il voit bien tout l'intérêt de la démarche pour la mise en œuvre du CPF et encourage l'APapp à multiplier les contacts en particulier ceux qui permettront de stabiliser le socle de connaissances et de compétences.

L'APapp collabore avec le **COC** (comité d'observation des certifications), instance regroupant uniquement les **partenaires sociaux**. La définition du contenu du socle de connaissances et de compétences est, à l'heure actuelle, un des sujets prioritaires de ses travaux. Un référentiel est en cours d'élaboration. L'APapp et des formateurs d'APP sont consultés pour aider les partenaires sociaux dans leur réflexion. Le sujet est central. Le document permettra de préciser la nature et le périmètre du socle éligible dans le cadre du CPF. Les travaux doivent être achevés le 30 juin 2014 au plus tard.



DGEFP : Deux rendez-vous depuis le début de l'année ont permis de jeter les bases d'une convention de partenariat qui pourrait être prochainement signée entre l'APapp et la DGEFP. Un rendez-vous fin avril devrait permettre d'en finaliser les termes. Ces rencontres sont aussi l'occasion pour l'APapp d'échanger avec la DGEFP des informations sur les textes d'application de la loi en cours de rédaction.

Les APP – UN TRAVAIL EN RÉSEAU

La commission prospective - Mise en place en juillet 2013, elle regroupe une trentaine de membres du réseau. Réunie à plusieurs reprises elle travaille sur deux thèmes :



Le DIP2c - Droit Individuel au Positionnement des compétences clés

Ce savoir-faire « à positionner » est certainement une des clés de la démarche APP et un marqueur de sa spécificité. Le groupe prend appui sur le portfolio* déjà réalisé par l'APapp il y a 2 ans et sur l'analyse des pratiques au sein des APP présents. Il inscrit sa démarche dans les réflexions en cours sur la construction de référentiels attachés aux compétences clés.

La certification des compétences clés.

Si la loi de mars 2014 a retenu le terme « socle de connaissances et de compétences » son contenu reste à déterminer. Le cahier des charges APP quant à lui se réfère aux 8 compétences clés européennes. A terme, les 2 terminologies seront amenées à se recouper. La commission prospective a décidé d'orienter son travail sur la nécessité de disposer d'un référentiel largement partagé par tous les acteurs, en France mais également dans l'ensemble de l'Union Européenne. C'est pourquoi elle a proposé :

- De mettre en place une « conférence de consensus » dont l'objet sera de faire un état des lieux de l'existant et de doter l'ensemble des acteurs d'une « boîte à outils référentiel ». La première réunion est programmée le 28 mai prochain autour de Véronique Leclerc, Evelyne Deret, Jean-Luc Ferrand, André Moisan, Maurice Monoky.
- De s'inscrire dans un projet européen sur le thème de la certification, porté par le CNAM, dont l'APapp serait le partenaire opérationnel pour la France réunissant des partenaires italiens, portugais et allemands,... Dossier du projet déposé fin avril ; réponse attendue à la rentrée de septembre!



Les premières productions de la commission seront présentées et débattues lors des **Assises nationales annuelles des APP de Cognac les 12 et 13 juin prochains.**

Labellisation 2014



Le cycle de renouvellement des labellisations pour les 120 APP bénéficiant du label a commencé depuis le début de l'année. A l'issue de 3 années, chaque organisme doit faire l'objet d'une nouvelle procédure dont un audit sur site. L'APapp a décidé de poursuivre sa coopération avec AFNOR Certification. Une journée de formation des nouveaux auditeurs s'est déroulée au siège de l'AFNOR le 14 mars dernier. Les premiers audits ont lieu entre avril et juin 2014. Une réunion de la CNL (commission nationale de labellisation) se tiendra le 23 mai. Elle devra également examiner une demande de première labellisation par un organisme de formation situé à Brest.



Une dynamique de développement territorial.

Le réseau APP est caractérisé par une couverture territoriale au plus près de la demande. Ce principe, ébranlé au moment où l'Etat a modifié sa posture vis-à-vis des APP, demeure un des fondamentaux prioritaire. Il est de la responsabilité de l'APapp de prendre des initiatives pour assurer un remailage territorial équilibré dans l'ensemble des régions. Elles ont été en 2014 aujourd'hui multiples.

Au niveau des régions : Les rencontres sont nombreuses, souvent par l'intermédiaire des CARIF-OREF (Rhône-Alpes, Pays de la Loire, Bretagne, Ile de France, La Martinique pour ne citer que les plus récentes). C'est aussi les cas par l'intermédiaire de grands réseaux d'organismes de formation comme les CFPPA, les MFR (Maisons familiales rurales) dernier exemple en date le 25 avril à Nantes.

Au niveau des institutions : La Ligue de l'Enseignement déjà « porteuse » d'un APP en Aquitaine ; le CNAM de Lyon ou de Nancy qui s'interroge sur la pertinence pour l'institution d'être labellisé APP,... quant à l'Education Nationale, membre historique du réseau via les GRETA, elle laisse aujourd'hui chaque académie et/ou GRETA le libre choix de solliciter le label.

Un réseau nationalement mobilisé

Pour la seconde année, l'ensemble des organismes du réseau était appelé à participer à « **APP EN RESONANCE** ». Les APP se sont mis en synergie nationale pour résonner en écho, prouvant ainsi la force du réseau : Portes ouvertes, Comité territorial, conférences et débats... A retenir :



- > **Le Colloque** du 1^{er} avril organisé par l'APapp en coopération avec le FFFOD intitulé « **Numérique, ordre et désordre des apprentissages** ». Plus d'une centaine de participants se sont retrouvés à la Cité des Sciences de Paris pour cette journée. Un succès par la diversité du public (représentants de régions, de CARIF, d'OPCA, d'organisme de formation, d'universités et bien sûr d'APP) venus de toute la France et la qualité des intervenants et de leurs interventions. Une synthèse des échanges sera prochainement publiée.
- > **Le 3 avril : les APP de la région PACA** ont convié l'ensemble des décideurs et partenaires potentiels régionaux à une matinée d'échange afin de faire un focus sur les APP, leur dynamique, la notion de réseau, leurs spécificités et leurs évolutions depuis la création de l'APapp et de la labellisation.
- > **30 avril à Montpellier : Le réseau régional de Languedoc-Roussillon** invite l'ensemble de ses partenaires à participer à une matinée d'échanges et de réflexion sur le thème du numérique. Cette initiative inscrite dans le programme « résonance 2014 » montre l'importance grandissante de l'usage du numérique en APP et de réfléchir ensemble sur l'impact que ses technologies ont d'ores et déjà sur l'offre pédagogique des APP

Echo de ces rencontres au sein de la presse : Dépêche de l'AEF « *Le e-learning pose des difficultés aux entreprises en raison du manque d'accompagnement des apprenants (colloque)* » ; Publication de Centre Inffo « *L'autoformation par le numérique nécessite un réel accompagnement pédagogique (colloque Fffod-APapp)* ».

Les Partenaires



Un rendez-vous le 23 janvier avec Najiba Fradin, directrice adjointe de l'AGEFIPH a permis de rappeler que orientation, accès et financements à des prestations APP restait tout à fait possible. L'interlocuteur privilégié restant les CAPS emploi mais aussi les Agefiph en région.

LES OPCA

Les conventions de partenariat signées avec Intergros, et Uniformation sont opérationnelles depuis novembre 2013. Une vingtaine de salariés ont pu d'ores et déjà bénéficier d'une prestation APP depuis le début de l'année. Des projets sont en cours de finalisation avec Opcalia, Agefos PME et l'Anfa.

AGENDA / ACTIONS

En juin : Les assises annuelles des APP à Cognac les 12 et 13 juin prochains.

En septembre : Du 8 au 14 septembre, journées nationales d'actions contre l'illettrisme. Le 8 septembre est la journée mondiale de l'alphabétisation organisée par l'UNESCO. Cette année afin de poursuivre la dynamique de la grande cause nationale 2013 « agir contre l'illettrisme, l'ANLCI propose d'inscrire l'ensemble des acteurs engagés dans la lutte contre l'illettrisme dans cette dynamique. Les initiatives seront multiples. L'APAPP se mobilisera sous une forme qui reste à déterminer.

En octobre : Le 8^{ème} colloque sur l'autoformation à Strasbourg les 29, 30 et 31 octobre 2014. Thématique : « Apprendre par soi-même à tous les âges de la vie ». Attention clôture des « soumissions » le 31 mai. L'APAPP sera présente tout comme le réseau APP d'Alsace. Toutes les informations sont sur le site : <http://colloque-autoformation.unistra.fr/>

En décembre : Le 4^{ème} Forum mondial des apprentissages tout au long de la vie les 2, 3 et 4 décembre 2014 à Paris au siège de l'UNESCO. Une volonté partagée, un défi à relever, en particulier pour l'accès aux savoirs fondamentaux. Toutes les informations sur le site www.wcfel.org

En 2015 : La Biennale de l'éducation 2015. Organisée à Paris par le CNAM elle se tiendra du 1^{er} au 4 juillet 2015. La thématique retenue : « coopérer ». D'ores et déjà l'APAPP est associée à sa préparation et organisera un « événement APP » à cette occasion



Pour plus d'informations,

Laure PILLIAS, chargée de développement et animation du réseau des APP

laure.pillias@app-reseau.eu ; 06.04.59.65.62